

## Recrutement d'une éco-conseillère

A compter de janvier 2011, les agences immobilières auront obligation d'afficher le diagnostic de performance énergétique (DPE) de tout logement mis en location ou en vente. En vue de cette échéance, la chambre régionale de la Fédération nationale de l'immobilier (Fnaim), première organisation syndicale des professionnels du secteur, a décidé de renforcer son action de conseil envers ses 175 adhérents bas-rhinois et ses 91 haut-rhinois (agents immobiliers, administrateurs de biens et diagnostiqueurs).

Avec le soutien financier de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), de la Région Alsace et de la CUS, elle vient de recruter une éco-conseillère pour une durée de trois ans. Basée au siège de la Fnaim 67, Laetitia Poulain, qui a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> juin, a détaillé sa mission ainsi que les enjeux du Grenelle de l'environnement aux participants de l'assemblée générale de la Fnaim Alsace, réunie vendredi dernier à l'hôtel du Château de l'île à Ostwald.

De son côté, René Pallincourt, président fédéral, a insisté sur les propositions de la Fnaim en matière d'économie et de politique du logement, émises lors du congrès national de novembre 2009. Parmi les idées phares soumises aux pouvoirs publics figurent notamment la création d'un statut du bailleur privé ainsi que la mise en place d'un diagnostic énergétique collectif obligatoire dans le parc privé.

## Un retour au réalisme en matière de prix

Alors que le secteur de la transaction immobilière a dû faire face l'an dernier à des pertes d'emploi notables (environ 10%), Daniel Bintz et Robert Romann, les présidents respectifs la Fnaim 67 et 68, tablent sur une reprise des transactions en 2010 sur le marché de la vente comme de la location. « *L'an dernier, leur nombre est resté au même niveau que celui de 2008, en recul de plus de 20% par rapport à 2007. La chute est donc stoppée, mais nous n'avons pas retrouvé le niveau d'activité d'avant la crise* », observent-ils.

Au passage, tous deux soulignent « *l'effet bénéfique* » de la crise qui a imposé un « *retour au réalisme en matière de prix* » : « *Elle a eu un impact sur la surévaluation des prix des biens. Aujourd'hui on revient à des montants qui sont adaptés au marché ainsi qu'à la qualité du bien. Cette correction est importante si l'on veut retrouver un marché qui soit sain.* »